

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 17 mars 2016

AVIS

AVIS N° 1089/DEF/DCSCA/BGC/SRF

de concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées, aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de 2e classe, de commissaires servant sous contrat.

Du 26 février 2016

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps » ; section « recrutement et formation ».*

AVIS N° 1089/DEF/DCSCA/BGC/SRF de concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées, aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de 2e classe, de commissaires servant sous contrat.

Du 26 février 2016

NOR D E F E 1 6 5 0 2 4 9 V

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 110.2.1, 120-0.1.3) modifié.

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2.2) modifié.

Décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 (JO n° 208 du 7 septembre 2012, texte n° 14 ; signalé au BOC 55/2012 ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 514.1.1) modifié, notamment le 2° de l'article 7.

Arrêté du 17 mai 2013 (JO n° 119 du 25 mai 2013, texte n° 24 ; signalé au BOC 32/2013 ; BOEM 514.1.2).

Arrêté du 4 juin 2013 (JO n° 135 du 13 juin 2013, texte n° 13 ; signalé au BOC 34/2013 ; BOEM 321.2, 514.1.2, 768.3, 775.1.1.2).

Arrêté du 29 juillet 2014 (JO n° 200 du 30 août 2014, texte n° 11 ; signalé au BOC 51/2014 ; BOEM 110.3.5.3.4, 113.8, 114.3.3.2, 514.1) modifié.

Circulaire n° 15959/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 18 décembre 2015 (BOC n° 8 du 25 février 2016, texte 18).

Référence de publication : BOC n° 11 du 17 mars 2016.

1. Sous réserve de la parution de l'arrêté places offertes, le service du commissariat des armées ouvrira en 2016 un concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées, aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de 2e classe, de commissaires servant sous contrat.

Le nombre prévisionnel de places offertes est fixé à trois (3).

Les candidats à ce concours doivent :

- détenir le grade de commissaire principal ou de commissaire en chef de 2e classe au 1er janvier 2016 ;
- servir sous contrat ;
- être titulaires d'un diplôme de « master 2 » ou d'un titre équivalent prévu par l'arrêté du 17 mai 2013 ;
- détenir l'aptitude générale au service ;
- être à jour du contrôle de la condition physique des militaires (CCPM) au titre de la notation 2016.

Les entretiens individuels d'admission auront lieu du 17 au 20 mai 2016 à Arcueil (94), sur le site du Fort de Montrouge, au 16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or.

La circulaire de référence précise les conditions de déroulement de ce concours.

Les dossiers de candidature devront parvenir pour le 22 avril 2016, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Direction centrale du service du commissariat des armées
Bureau de gestion des corps/section recrutement-formation
16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40300
94114 Arcueil Cedex

2. Le présent avis de concours sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.